CAIRN
chercher : repérer : avancer

Cet article est disponible en ligne à l'adresse :
http://www.cairn.info/article.php?ID_REVUE=EG&ID_NUMPUBLIE=EG_383&ID_ARTICLE=EG_383_0251

Quel projet d'intérêt national pour le plateau de Saclay ?

par Hervé BRÉDIF

| Belin | *Espace géographique*

2009/3 - Tome 38
ISSN 0046-2497 | ISBN 2-7011-5238-7 | pages 251 à 266

Pour citer cet article :
— Brédif H., Quel projet d'intérêt national pour le plateau de Saclay ?, *Espace géographique* 2009/3, Tome 38, p. 251-266.

Distribution électronique Cairn pour Belin.
© Belin. Tous droits réservés pour tous pays.
La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

EG
2009-3
p. 251-266

Quel projet d'intérêt national pour le plateau de Saclay ?

Hervé Brédif
Institut de géographie
191 rue Saint-Jacques 75005 Paris
hbredif@univ-paris1.fr

RÉSUMÉ. — **Espace réduit couvrant environ 5 000 hectares, le plateau de Saclay inspire depuis plusieurs décennies les plus grandes ambitions à l'État français qui rêve aujourd'hui d'en faire un campus-*cluster* de rang mondial. Le volontarisme de l'État aménageur et développeur parviendra-t-il, cette fois, à éviter l'enlisement ? L'expertise approfondie de cent vingt acteurs montre que le projet de pôle haute technologie s'avère réducteur au regard de la densité des enjeux et de la complexité de ce territoire qui, prises positivement, permettraient de poursuivre un dessein de portée supérieure.**

OPÉRATION D'INTÉRÊT NATIONAL,
PATRIMOINE COMMUN,
PLATEAU DE SACLAY,
PROJET DE TERRITOIRE

ABSTRACT. — **What kind of project of national interest is best suited to the Saclay plateau? — Although occupying an area of a mere 5,000 hectares, the Saclay plateau has inspired successive French governments with the grandest ambitions for several decades. The current government would like to establish an internationally recognised cluster campus on the site. Will this government's determination finally see a project through? Drawing on the expertise of 120 actors, this paper shows that the high-tech idea is too narrow in comparison with the site's potential and complexity, which could support a more ambitious project.**

COMMON HERITAGE,
PROJECT OF NATIONAL INTEREST,
SACLAY PLATEAU, TERRITORY

La malédiction

« Je veux que l'endroit où nous sommes aujourd'hui devienne l'un de ceux où une entreprise est prête à dépenser une fortune pour s'installer, l'un de ceux dont rêvent les étudiants du monde entier, l'un de ces lieux qui sont eux-mêmes une référence sur un *curriculum vitae*. Je crois que ce pôle universitaire de renommée mondiale que l'Europe recherche, est en devenir ici même. Le problème, c'est qu'il est en devenir depuis trente ans et qu'il risque de le rester encore longtemps si la communauté scientifique du plateau de Saclay, les élus du plateau de Saclay, et le Gouvernement ne prennent pas les choses en main au nom d'une vision partagée. »

Extrait du discours prononcé par le ministre d'État, ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, à Supélec, le 18 janvier 2007.

Bien que modeste par ses dimensions, le plateau de Saclay n'en constitue pas moins une promesse de Silicon Valley à la française. L'un de ces cœurs mondiaux de l'innovation que les plus grands pays se disputent, convaincus que ces pôles hautes technologies font dorénavant partie des attributs cardinaux de la puissance au monde ; une occasion rare, en somme, que la France ne peut pas se permettre de manquer. Cette vision, ou cette croyance, plusieurs générations d'aménageurs publics se la transmettent depuis plus de trois décennies. Cependant, si les projets ambitieux se succèdent, à grands renforts de cartes, de plans et de schémas d'aménagement, c'est qu'ils peinent à se concrétiser.

Dès 2006, les plus hautes autorités de l'État décident une bonne fois pour toutes de reprendre les choses en main. Pôles de compétitivité de niveau mondial, opération d'intérêt national s'imposant à tous les documents d'urbanisme préexistants, concours international d'idées, grand projet présidentiel, plan campus, tout semble mis en œuvre pour qu'enfin sorte de terre un « campus-cluster d'excellence »[1], d'importance européenne et même mondiale. Alors que le projet de l'État se précise et s'affirme, les complications, bientôt, s'amoncellent. En premier lieu, les élus locaux, de même que le Conseil régional tout occupé à la révision du Schéma directeur de la région Île-de-France (SDRIF), vivent mal d'être dépossédés de l'aménagement du territoire par l'État, et se déclarent décidés à ne pas lui faciliter la tâche. En parallèle, autour d'associations de défense de l'environnement, une opposition citoyenne s'organise et fustige les grandes options d'aménagement retenues par le gouvernement. Enfin, la crise économique et financière ajoute son lot de difficultés et d'obstacles. Derechef, un parfum d'enlisement entoure les projets pharaoniques qui concernent le plateau de Saclay.

Cette répétition de l'histoire, cette impuissance redoublée à faire advenir le grand projet haute technologie espéré, mérite réflexion. Elle a des raisons plus profondes – et néanmoins parfaitement rationnelles – que celles classiquement invoquées. Ainsi, la tentative de « passage en force de l'État », selon un mode d'intervention digne de l'époque des villes nouvelles, n'explique pas tout. En dépit de leur importance, les faiblesses idéologiques et pratiques du projet de *cluster* soulignées par les spécialistes du sujet, ne suffisent pas non plus à rendre compte de l'intégralité du problème.

Le présent article se propose d'éclairer l'énigme du plateau de Saclay selon un angle d'analyse original, en s'appuyant avant tout sur l'expertise de quelque cent vingt acteurs directement concernés par ce territoire et son avenir. Personnes rencontrées par l'auteur lors d'entretiens approfondis s'inscrivant dans une démarche de facilitation stratégique, engagée de 2003 à 2004 par une association locale, bénéficiant pour ce faire d'une accréditation du Conseil régional d'Île-de-France et de la Caisse des dépôts et consignations.

Avant d'exposer les caractéristiques de cette intervention et surtout les enseignements qu'il est possible d'en tirer pour le problème qui nous intéresse, il importe de s'attarder sur les raisonnements et les motivations qui sous-tendent le retour en force de l'État dans le secteur du plateau de Saclay.

Le petit plateau des grands projets d'État

Il faut attendre 1670 pour que le plateau de Saclay acquière ses premières lettres de noblesse dans le grand livre de l'Histoire de France. Il y entre au titre de réceptacle principal des eaux pluviales destinées à alimenter les fontaines, jeux et plans d'eau du parc de Versailles, auxquels Louis XIV voue une véritable passion. Aidé de l'ingénieur

1. La mission de préfiguration de l'Opération d'intérêt national (OIN) a retenu cette dénomination dans son rapport sur les lauréats du concours international d'idées. Le même document précise : « En économie, ce terme [celui de *cluster*] désigne le regroupement en réseau d'activités comparables et/ou complémentaires ».

Gobert, le surintendant Colbert entreprend l'aménagement du plateau à cette fin. Trois mille personnes travaillent pendant près de dix ans à l'édification d'un réseau hydraulique complexe, comprenant 58 kilomètres de rigoles, trois étangs, des aqueducs souterrains et aériens. La science et la technique de l'époque ne déçoivent pas : en 1686, 1 700 000 m^3 d'eau sont collectés sur le plateau de Saclay au profit des réservoirs de Versailles, distants d'une vingtaine de kilomètres. Un assainissement global en résulte : la vaste plaine marécageuse réputée insalubre – dont seules les bordures étaient cultivées ainsi que l'attestent les vestiges d'établissements gallo-romains – change de statut et devient « bonne terre de France ». Dans les décennies et les siècles qui suivent, le caractère agricole et rural du plateau s'affirme, en même temps que s'accuse la concentration foncière. L'isolement du plateau, bordé de vallées encaissées, et la structure de ses exploitations, rattachées à de grands domaines, lui permettent de résister aux poussées de l'urbanisation (Phlipponneau, 1956, p. 115). Celles-ci demeurent ponctuelles et limitées avec, par exemple, en 1910, l'implantation dans la partie nord-est de l'école de pilotage de Blériot, bientôt suivie de la création d'un terrain d'aviation. La trajectoire du plateau retrouve l'histoire nationale quand est prise la décision d'implanter à Saclay le Commisariat à l'énergie atomique, composante phare d'un projet d'indépendance énergétique de la France auquel les plus hautes autorités de l'État et le général de Gaulle accordent une attention toute particulière. Les protestations des agriculteurs n'y font rien ; une enclave de 250 hectares apparaît au milieu des champs ; le Commissariat à l'énergie atomique (CEA) devient réalité dès 1952. Après cette implantation hautement symbolique, qui en appelle d'autres, et du fait de la proximité de la ligne de Sceaux, le destin du plateau de Saclay semble scellé : une urbanisation intensive, sinon complète de ce dernier, est attendue. Pourtant, la zone considérée va constituer le théâtre de l'avortement de plusieurs grands projets d'aménagement (fig 1, encadré).

En 1965, le Plan d'aménagement et d'organisation générale (PADOG)[2], fondé sur une politique volontariste visant à la création de villes nouvelles, envisage la création d'un arc d'urbanisation capable d'accueillir 400 000 personnes de Palaiseau à Plaisir. Un rôle spécifique est réservé au plateau : à l'ouest, près de la ville nouvelle envisagée – qui deviendra Saint-Quentin-en-Yvelines –, il est prévu d'en faire un grand centre d'activités scientifiques destiné à assurer dans ce domaine la déconcentration de Paris intra-muros, à commencer par les grandes écoles de la montagne Sainte-Geneviève. Ce plan suscite bientôt une levée de boucliers de chercheurs entraînant dans leur sillage les élus locaux. L'État se résout à former un Comité de réflexion pour définir un nouveau programme d'aménagement. *Le Livre Blanc* (1976) qui en résulte recommande que « le caractère rural du plateau soit sauvegardé, les constructions nouvelles étant réduites aux stricts besoins d'une croissance de population maîtrisée et sa vocation agricole encore affirmée ».

Au milieu des années 1980, un conseil ministériel impose la création d'une bretelle de l'autoroute B12 au milieu du plateau ; élus et associations se mobilisent plus que jamais. L'État propose en retour aux élus locaux de réaliser eux-mêmes un schéma directeur à l'échelle du plateau. Réunis en syndicat, puis en District du plateau de Saclay (DIPS), les quinze communes directement concernées par la partie supérieure du plateau (fig. 2) s'accordent sur un schéma directeur qui prévoit la préservation de 2 000 hectares de terres agricoles et l'aménagement de quelque 600 autres, principalement dans la frange méridionale[3]. Les associations

2. Premier document d'urbanisme d'après-guerre, le PADOG est établi par le Service d'aménagement de la région parisienne. C'est l'ancêtre du SDRIF.

3. Le secteur du plateau de Saclay est le premier en Île-de-France à se doter d'un schéma directeur local digne de ce nom. Il s'illustre aussi par la réalisation d'études approfondies, peu courantes alors, aboutissant à la production d'un plan d'actions paysagères (1994-1996), d'un programme local de l'habitat (1995), d'un schéma directeur d'hydraulique et d'assainissement du plateau (1998). Une révision du schéma directeur local est opérée en 1999.



Fig. 1/ Le plateau de Saclay dans la région d'Île-de-France. Espace ouvert le plus proche de Paris.

remontent au créneau ; elles en appellent au ministre de l'Environnement pour exiger une révision à la baisse du projet d'aménagement. De toute manière, dans un contexte économique difficile, le projet piétine. L'année 2001 marque un certain réveil avec la réalisation du synchrotron Soleil et l'implantation du centre mondial de recherche du groupe Danone et de quelques groupes comme Thalès.

En 2003, le Premier ministre confie au député des Yvelines Christian Blanc, une réflexion sur les mesures concrètes pouvant favoriser l'émergence de pôles de compétitivité. Six mois plus tard, le rapport intitulé *Pour un écosystème de la croissance* dresse un tableau global de la situation française, assorti de grandes préconisations[4]. Pour l'ancien président-directeur général d'Air France, le diagnostic ne laisse pas de place au doute. La France doit avoir le courage de reconnaître qu'elle est confrontée à une alternative majeure : ou bien elle décide vraiment de faire en tête la course à l'innovation, afin de disposer des moyens nécessaires au financement de ses acquis sociaux et de maintenir la cohésion sociale ; ou bien elle se résigne à une croissance insuffisante et se condamne alors à se caler sur un modèle social asiatique. Selon le Parlement, la principale faiblesse de la France réside dans sa capacité à innover et à valoriser l'innovation ; il est ainsi paradoxal que la France investisse autant dans la recherche fondamentale pour des retombées économiques aussi faibles, comparativement à d'autres pays. En ce sens, le plateau de Saclay fait figure de véritable anomalie : en dépit de son formidable potentiel de recherche, la création d'entreprises y demeure extrêmement réduite.

D'après le rapport, l'origine de cette situation réside avant tout dans l'organisation verticale de l'action publique qui fait obstacle à l'émergence de pôles de compétitivité. En effet, dans un modèle économique mondialisé et construit sur l'innovation, la compétitivité se construit désormais à une échelle régionale – et non nationale. Aussi surprenant que cela puisse paraître à l'heure d'Internet, la proximité territoriale et les

4. Dans sa seconde partie, le rapport Blanc définit plus généralement les changements nécessaires à adopter en France pour une réussite de la stratégie des pôles de compétitivité. Il estime ainsi indispensable de revoir l'organisation de l'enseignement supérieur et de la recherche, en révisant leur gouvernance et en renforçant leur autonomie. Il préconise également de renforcer l'action de l'État dans la recherche et son évaluation. En somme, il définit la feuille de route de plusieurs grandes réformes depuis mises en œuvre.

Encadré/ Une île au milieu de la ville dense

Situé à 26 kilomètres au sud-ouest du centre de Paris, le plateau de Saclay se trouve sur un axe tangentiel à la capitale de 70 kilomètres de long. Cet axe comporte trois des cinq villes nouvelles : il joint Plaisir et Saint-Quentin à l'ouest à Évry et Melun-Sénart à l'est. Large de 6 kilomètres au plus et d'une longueur maximale de 13 kilomètres, ce plateau forme une entité géographique bien individualisée d'environ 5 000 hectares, correspondant à l'extrémité nord-ouest du Hurepoix. D'une altitude moyenne de 150 mètres, il surplombe au nord la vallée de la Bièvre et, au sud, les vallées de l'Yvette et de la Mérantaise. Ses limites est et ouest sont respectivement définies, par l'aire d'extension des villes de Massy et de Saint-Quentin en Yvelines. En conformité avec sa dénomination, la physionomie de cet ensemble est plate, mais non monotone : géographes et paysagistes y reconnaissent une structure à la fois complexe et très organisée, où le relief, l'eau et la trame foncière sont en étroite relation. Trois unités géographiques sont généralement distinguées, délimitées par deux lignes de « points hauts », peu visibles mais déterminantes, ponctuées par des fermes, châteaux et forts. Ces lignes délimitent les bassins versants du plateau. La partie centrale correspond à une dépression qui recueille une grande partie des eaux pluviales. Au demeurant, l'effet de plateau est renforcé par la présence d'une couronne boisée sur les hauts de versants des vallées riveraines, profondes de 70 mètres. Avec ses 2 700 hectares agricoles d'un seul tenant, le plateau de Saclay constitue le premier espace ouvert et rural qui se rencontre en quittant Paris par le Sud. Pour cette raison, il occupe une place importante et symbolique dans le projet de ceinture verte établi dès 1995 par le Plan vert régional d'Île-de-France. L'Agence des espaces verts (AEV) y conduit d'ailleurs une politique d'acquisition foncière active : 560 hectares de terres agricoles lui appartiennent (un gros tiers des terres agricoles que possède l'Agence à l'échelle de l'ensemble de l'Île-de-France). Plus de la moitié de la surface agricole utile (1 540 ha) appartient à de grands propriétaires privés ; le reste (1 160 ha) relève de propriétaires publics (AEV, État, communes). Les sols, constitués d'une épaisse couche de limons de deux mètres d'épaisseur y sont réputés des plus fertiles. On y dénombre une vingtaine d'exploitations : dix étant principalement consacrées aux cultures céréalières (blé, colza pour l'essentiel) ; six ayant fortement diversifié leurs activités (cueillette à la ferme, élevage laitier et transformation sur place, compost, pensions de chevaux, pépinière, Association pour le maintien d'une agriculture paysanne) ; quatre étant vouées à la recherche agronomique. Le plateau se distingue enfin par la concentration élevée d'organismes publics de recherche (pas moins de 17 000 employés de la recherche publique française, soit 10 % de celle-ci) et privés (Technocentre Renault, Centre mondial de recherches de Danone, Thalès), et d'établissements d'enseignement supérieur (Supélec, HEC, École polytechnique, université d'Orsay Paris XI).

synergies qu'elle favorise deviennent une condition de l'émergence de *clusters*, assimilables à de véritables « *hubs* de la connaissance ». Quand ils atteignent une taille critique, ces *clusters* jouent le rôle de véritables locomotives de l'innovation, entraînant dans leur sillage d'autres nœuds d'innovation de moindre importance.

Dans cette économie de la connaissance en réseaux, seuls certains nœuds sont appelés à accéder à une dimension internationale et même mondiale. Selon cette optique, la configuration du plateau de Saclay au sens large (de Saint-Quentin à Massy, en intégrant les vallées environnantes et les quatre zones d'activités avoisinantes) est tout à fait exceptionnelle ; cet espace occupe une place cruciale dans « l'écosystème de la croissance » qu'il s'agit de faire advenir. Par sa taille tout d'abord, ce secteur atteint un seuil critique, étant comparable aux dimensions de la Silicon Valley. Par son formidable regroupement de chercheurs ensuite : il est sans équivalent en France. Enfin, il regroupe trois filières technologiques d'excellence : l'ingénierie de l'information ; l'optique et les matériaux composés ; la biologie, la santé et l'environnement, sans compter la filière nucléaire avec le CEA. Ce rapprochement de talents est suffisamment unique en

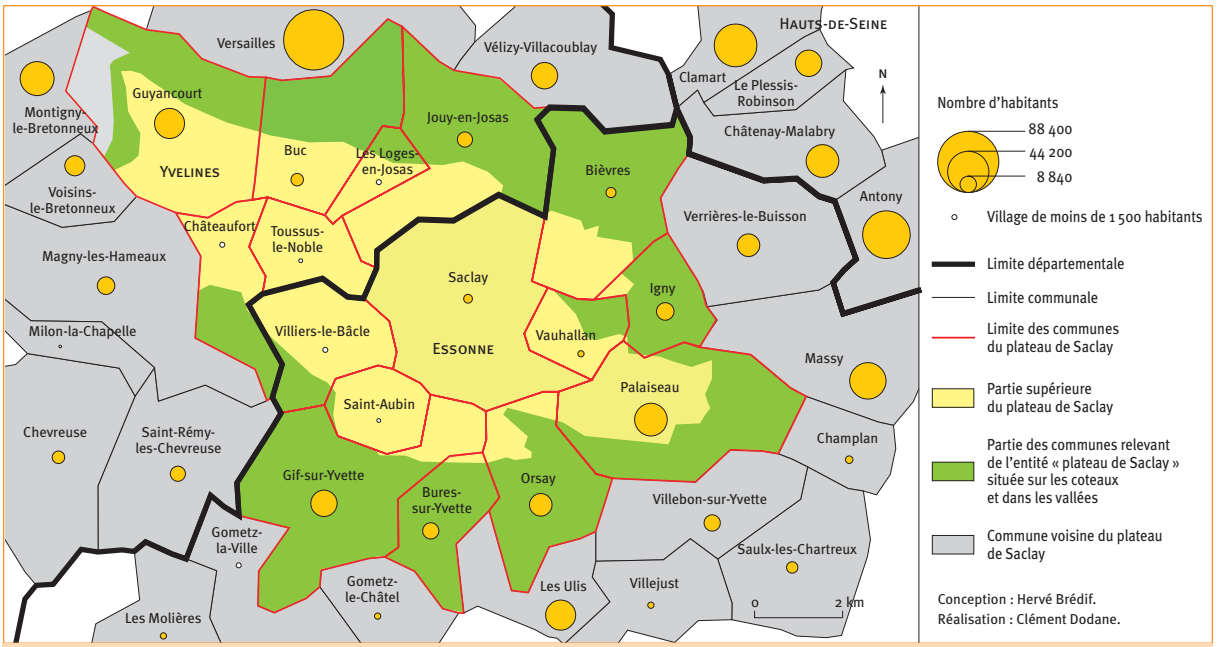


Fig. 2/ Un plateau partagé entre de nombreuses communes dans un secteur densément peuplé.
500 000 personnes résident dans le proche voisinage du plateau de Saclay.

Europe pour qu'émerge dans ce secteur un « cluster scientifique, technologique et d'innovation économique de rang mondial », capable de rivaliser sur l'un des enjeux majeurs à venir, à savoir celui du nano-monde avec les promesses de la convergence nano-bio-informatique-communication (NBIC). Dans l'écosystème de la croissance française et européenne qu'il importe de construire, le secteur du plateau de Saclay joue donc un rôle de tout premier plan ; il constitue une pièce maîtresse du dispositif, capable de stimuler l'ensemble du réseau de recherche et d'enseignement supérieur. L'urgence d'une remontée de la France dans la course à l'innovation et à la compétitivité passe ainsi par l'espace Saint-Quentin – Plateau de Saclay – Massy[5]. Ces idées ne sont pas franchement nouvelles, mais elles trouvent ici une formalisation aboutie et cohérente, qui doit beaucoup aux réflexions de théoriciens du sujet, tel Pierre Veltz (2008).

La volonté de reprendre les choses en main passe par la délimitation d'un périmètre comportant 27 communes sous régime d'Opération d'intérêt national (OIN), régime juridique d'exception qui permet notamment d'attribuer à l'État la compétence en matière d'autorisations d'occuper ou d'utiliser le sol, telles que permis de construire, de lotir ou encore de créer une zone d'aménagement concerté. Prochainement, un projet de loi portant création de l'établissement public de Paris-Saclay devrait être discuté au Parlement. Le périmètre de l'établissement public, plus large que celui de l'OIN, vise à « créer un environnement favorable aux synergies entre sphères éducative, scientifique et économique dans une perspective de valorisation mutuelle : un cluster » (Mission de préfiguration, 2009). Le *cluster* est censé se développer plus particulièrement autour de deux secteurs du plateau : « le triangle sud (Saclay bourg – Synchrotron Soleil – Polytechnique) et la zone de « Satory-La Minière » reliés entre eux par une infrastructure de transport rapide à développer[6].

5. Selon la préfecture de la région Île-de-Frnace (2006), l'ambition de l'OIN est de favoriser l'expression du plein potentiel du pôle de compétitivité System@tic et de la convergence « NBIC », à savoir conduire à la création, à un horizon de 30 ans, de 50 000 à 100 000 nouveaux emplois (dont 40 000 correspondant à des emplois de haute technologie), un chiffre sans commune mesure avec les 27 000 emplois induits par Sophia-Antipolis.

6. La carte synthétique du projet OIN est disponible sur les sites suivants : http://www.developpementdurable.gouv.fr/IMG/pdf/Saclay_coul_cle6abb7e-1.pdf et http://www.oinh238.fr/fr/kit_communication.php

Le développement du potentiel haute technologie de cet espace doit fonctionner de pair avec le second grand objectif fixé par le gouvernement dans le cadre de l'Opération d'intérêt national, qui consiste à promouvoir « un projet urbain ambitieux, doté d'une identité forte, qui permette de développer une offre de logements adaptée »[7]. Plus précisément, il s'agit de créer 2 600 logements par an, en sus des 2 400 logements/an nécessaires au maintien de la population. En l'espace de 20 ou 30 ans, le périmètre retenu par l'OIN est censé accueillir quelque 80 000 logements supplémentaires, le plateau en accueillant à lui seul 35 000[8]. En contrepartie des 700 à 800 hectares de terres agricoles du plateau que prévoient de consommer les promoteurs du *cluster*, ceux-ci s'engagent à une « sanctuarisation d'au moins 1 800 hectares d'espaces naturels, agricoles, paysagers et ruraux ». Plus généralement, les documents assurent que l'aménagement sera exemplaire et se fera « dans un esprit de haute qualité environnementale »[9].

Ces différents objectifs ont provoqué un émoi certain parmi les associations et les élus locaux : ils ont notamment considéré que l'État, sous couvert de développement scientifique et technologique, renouait avec la politique des villes nouvelles. L'opposition s'organise aujourd'hui selon différents fronts. D'aucuns (Réchauchère *et al.*, 2008), s'appuyant en particulier sur les travaux du géographe et économiste Bernard Pecqueur, considèrent que l'approche à l'œuvre dans le cas du *cluster* de Saclay est largement dépassée. Essentiellement géographique et centralisatrice (imposée par le haut), elle relèverait d'une autre époque et ne parviendrait pas à influer sur ce qui s'avère vraiment décisif pour qu'un *cluster* fonctionne bien, à savoir l'existence d'une culture commune, d'une volonté de relever ensemble des défis, d'une solidarité entre les différents acteurs et opérateurs d'un territoire. D'autres, plus nombreux encore, par le biais d'associations de défense de l'environnement ou de mouvements citoyens dénoncent le manque de considération pour les acteurs et élus locaux dans les choix opérés et l'absence de débat public organisé. Ils considèrent que l'importance et la rapidité des aménagements envisagés sur le plateau sont incompatibles avec le maintien d'un cadre de vie de qualité et d'une agriculture dynamique et innovante.

Cherchant sans doute à répondre à ces critiques, le nouveau délégué ministériel en charge du projet pour le plateau de Saclay, lors d'une rencontre avec les élus locaux le 2 avril dernier, devait souligner : « Pour être créatif et attractif, le cluster doit se développer en symbiose avec les communautés du voisinage. Il doit s'inscrire dans un projet territorial d'ensemble, se développer non pas comme un ghetto, mais comme un cluster-cité vivant » (Mission de préfiguration, 2009).

Plus qu'un projet, un vrai dessein de territoire

L'État n'est pas le seul à se préoccuper du devenir du plateau de Saclay. En 2002, une association locale, « Terre et Cité », soutenue financièrement par le Conseil régional et la Caisse des dépôts et consignations, met en place une démarche exigeante, qui réussit à mobiliser dans la durée environ cent cinquante acteurs concernés par cet espace. Les différents instigateurs de la démarche partagent une même inquiétude quant au devenir de l'activité agricole dans la très proche périphérie de la métropole francilienne[10]. Ils décident donc d'entreprendre une démarche d'exploration et de facilitation stratégique, visant à préciser si l'agriculture présente encore ou non un intérêt aux yeux des citadins. Une démarche analogue est déployée simultanément dans trois autres territoires d'Île-de-France, la plaine de Versailles (Pupin *et al.*,

7. Selon les termes mêmes de la lettre de mission du Premier ministre, 18-11-2005, consultable sur le site de l'OIN.

8. Préfecture de la région Île-de-France, deuxième rapport au Premier ministre, juillet, 2006, p. 8.

9. Argument-phare repris non seulement dans le concours international d'idées, mais aussi lors du déplacement ministériel sur le plateau de Saclay évoqué plus haut « Le bétonnage n'a jamais attiré personne, alors que la haute qualité environnementale sera en elle-même une vitrine technologique dans un domaine d'avenir ».

10. Une préoccupation reprise dans plusieurs rapports officiels qui soulignent la difficulté de maintenir des espaces agricoles vivants dans la périphérie de Paris (Larcher, 1998 ; Deswarte, 1999), et qui se traduiront principalement par l'introduction de l'outil zone agricole protégée (ZAP) dans la dernière loi de modernisation agricole (2001).

2008), la plaine de Sénart et la plaine de Cergy. Le Conseil régional soutient l'ensemble de l'opération, à la condition expresse qu'elle repose sur la création d'une association locale[11] incarnant une volonté de prise d'initiative et menant effectivement la démarche.

Un processus dialogique original

Le processus développé pendant dix-huit mois sur le plateau de Saclay s'est caractérisé, sur un plan opérationnel, par :

• la définition d'une problématique ouverte, permettant aux interlocuteurs de s'exprimer au sujet de l'agriculture, non d'une manière sectorielle ou technique, mais en relation avec les autres enjeux du territoire. Ainsi, tout au long de la démarche, une seule et même question a guidé l'intervention, celle de « l'intérêt, des conditions et des moyens du maintien et de l'adaptation de l'agriculture du plateau de Saclay pour une amélioration de la gestion du vivant dans la métropole francilienne ». La notion de « gestion du vivant », volontairement floue, a été retenue pour permettre à chacun de formuler librement les aspects et enjeux auxquels il était le plus sensible ;

• la constitution d'une équipe d'intervention composée de deux consultants – un consultant junior (l'auteur des présentes lignes) et un superviseur[12],– chargée de mettre en œuvre la démarche de facilitation à la demande et avec l'appui de l'association locale ;

• le processus de facilitation à proprement parler, composé de trois phases successives, s'est appuyé sur une même grille stratégique (Ollagnon, 1987)[13].

La première phase, composée de deux périodes, a consisté en la réalisation d'entretiens individuels approfondis, soumis à une clause d'anonymat, durant en moyenne d'une heure trente à deux heures. Les cinquante premiers entretiens ont privilégié les responsables et acteurs décisionnels du territoire : élus locaux et grands élus ; administrations d'État, départementales et régionales ; chambres consulaires ; patrons de grands organismes de recherche et d'enseignement supérieur ; représentants agricoles ; associations de défense de l'environnement. Dans un second temps, ont été rencontrés soixante-dix acteurs impliqués à des titres divers dans la vie du territoire, mais n'exerçant pas de responsabilité d'envergure à l'échelle de ce dernier. Chaque période d'entretiens s'est conclue par une réunion de restitution devant l'ensemble des personnes rencontrées, invitées à valider les résultats obtenus. Un rapport a été rédigé et transmis aux acteurs concernés. Pour la phase suivante, cinq séminaires thématiques ont été organisés, avec l'idée de favoriser dialogue et interconnaissance entre acteurs. Après trois ou quatre demi-journées de travail en présence du « facilitateur », chacun de ces séminaires a formulé son propre projet de territoire. Lors de la troisième et dernière phase, l'équipe de facilitation s'est employée à intégrer les cinq projets issus des séminaires pour aboutir à la formulation d'une esquisse de charte pour le plateau[14].

Le schisme apparent : une illusion trompeuse

Le plateau de Saclay donne souvent lieu à une lecture manichéenne, que divers travaux universitaires ont contribué à diffuser. Deux logiques proprement inconciliables s'y affronteraient. L'une aurait pour seule visée la préservation du cadre de vie et s'opposerait farouchement à toute forme d'urbanisation ; l'autre aurait pour objectif exclusif le développement d'un pôle technologique digne de la Silicon Valley. Cet antagonisme radical expliquerait la difficulté à concrétiser les projets – dans un sens ou dans un autre –, difficulté devenue avec le temps un trait distinctif de ce secteur. D'ailleurs,

11. Le processus engagé ne dépend donc pas de la désignation *a priori* de territoires-tests ou pilotes, mais bien d'un acte de candidature explicite. Chaque association locale est composée d'une douzaine de membres (élus, agriculteurs, chercheurs, personnalités locales).

12. En l'occurrence, Henry Ollagnon, professeur à AgroParisTech, plus généralement concepteur de l'ensemble de la démarche de facilitation mise en œuvre dans les quatre territoires candidats.

13. Pour une présentation plus complète de la procédure de facilitation, cf. Brédif, 2008.

14. Les documents produits dans le cadre de la démarche de facilitation sont disponibles sur le site de l'Association « Terre et Cité » : http://www.terreetcite.org

pour ses promoteurs, l'OIN fait figure de réponse à ce problème, insoluble sans l'intervention d'un acteur fort, capable de se situer au-dessus de la mêlée.

La première phase d'entretiens réalisée par nos soins a d'emblée invalidé cette lecture de la situation. En fait, les responsables rencontrés s'accordent tous à reconnaître que le plateau de Saclay présente deux grandes caractéristiques : d'une part, une concentration exceptionnelle de centres de recherche et d'établissements d'enseignement supérieur ; d'autre part, un vaste espace ouvert au caractère agricole marqué, à seulement vingt kilomètres de Notre-Dame. Il se vérifie bien que les interlocuteurs consacrent l'essentiel de l'entrevue à l'un de ces deux aspects, pour la simple raison que leur fonction ou leur sensibilité les conduit à y accorder un intérêt préférentiel. Cependant, aucun acteur ne conteste l'importance de ces deux aspects, ni ne considère que l'un gagnerait à être développé au mépris de l'autre. Dès lors, un accord très général se dégage pour affirmer qu'un juste équilibre doit être trouvé entre le renforcement d'un ensemble scientifique de dimension internationale et le maintien d'un vaste espace ouvert non bâti ; personne ou presque n'estime réaliste ni souhaitable de figer le plateau, même si les appréciations diffèrent quant aux marges effectivement disponibles à cet effet. En définitive, pour tous, l'enjeu suprême de cet espace se résume à quelques mots : « conciliation des contraires », voire à un seul : « harmonie ». Présenté à l'ensemble des décideurs et élus de ce territoire, ce résultat n'a pas manqué de les surprendre, tant ils étaient convaincus de l'incompatibilité des positions des uns et des autres. Quant à savoir comment cette harmonie, concrètement, peut être obtenue, les différents responsables sont nettement moins éloquents. Au contraire, la seconde phase d'entretiens réalisée auprès des acteurs locaux est à cet égard des plus édifiantes.

Une lecture des enjeux totalement renouvelée

Alors que certains aménageurs et développeurs n'hésitent pas à qualifier le plateau de « grand vide »[15], il apparaît que ce dernier est encore plus aimé et investi que ne le laissait présager la première phase des entretiens. Autant la notion de « gestion du vivant » inspirait peu les responsables et décideurs, autant les acteurs locaux s'emparent volontiers de la formule et la remplissent d'un contenu riche et précis. Le recoupement des expertises individuelles permet en fait de distinguer trois lectures majeures du plateau et de ses enjeux selon les aspects liés au vivant qui retiennent l'attention des interlocuteurs. Ces grands regards ayant été développés ailleurs (Brédif, 2008), nous nous contenterons de les évoquer brièvement :

• pour un premier ensemble d'acteurs, parler d'amélioration de la gestion du vivant renvoie d'abord à l'homme, à son bien-être et à l'épanouissement de la société humaine. À cet égard, le plateau présente des qualités uniques, susceptibles de répondre à des besoins de l'être humain, que ce dernier peut difficilement assouvir en temps normal dans une grande agglomération. Immensité des horizons, sentiment d'espace, de solitude et d'élévation par rapport à la ville dense avoisinante, profondeur de la nuit, splendeur des couchers de soleil, activités de plein air hors forêt… autant d'aspects qui font du plateau une infrastructure essentielle pour l'équilibre de la métropole francilienne et de l'individu. S'apparentant à un véritable « espace de respiration », son rôle de sas de décompression deviendrait essentiel à mesure que l'extension et la densification de l'agglomération parisienne « génère des maux de toutes sortes, que plus personne ne sait vraiment gérer » ;

15. Encore sous l'emprise des paroles de certains de ses interlocuteurs, la journaliste Clarisse Jay de *La Tribune* (8-01-09) n'hésite pas à commencer son article « Saclay, le campus de toutes les convoitises » par des propos qui en disent long sur l'acrimonie de certains aménageurs vis-à-vis de ce haut lieu de résistance que constitue le plateau : « C'est un "désert". Moche de surcroît. Mais que lui veulent-ils tous ? ».

• pour un second ensemble d'acteurs, l'accent est mis sur les fonctionnalités et les continuités écosystémiques et biologiques qu'assure le plateau. Celui-ci s'apparente à un « grand écosystème vivant » qui connecte différentes entités naturelles, comme la forêt de Verrières-le-Buisson ou encore le parc de Sceaux, avec la vallée de Chevreuse. Il revêt surtout une importance cardinale au regard de l'eau et de sa gestion dans la métropole francilienne ; il constitue en effet un vaste ensemble non imperméabilisé fonctionnant comme une des dernières grandes éponges de l'agglomération et, corollairement, un véritable château d'eau. En outre, deux projets à fort rayonnement international sont conditionnés par l'hydrologie du plateau : la réouverture de la Bièvre jusqu'à Paris ; la remise en état de marche de l'alimentation des fontaines et bassins de Versailles. En conséquence, le plateau peut et doit devenir un « pôle emblématique de la reconquête de la qualité de l'eau en Île-de-France » ;
• pour d'autres encore, le vivant sur le plateau se traduit par le maintien d'une atmosphère de recherche de haut niveau et de créativité soutenue. Tout en convenant du caractère exceptionnel de la densité de chercheurs et de centres prestigieux, et de la nécessité de la conforter, ces acteurs insistent sur plusieurs points. Ils considèrent tout d'abord que c'est toute la région parisienne qui constitue l'une des concentrations de chercheurs les plus élevées au monde ; aussi doutent-ils qu'une densité beaucoup plus élevée de centres de recherche sur le plateau lui-même constitue le meilleur moyen de favoriser les synergies ; ils pensent même que « la notion de masse critique ne doit pas être appréhendée que dans un seul sens : passé un certain seuil, la concentration, devenue excessive, peut s'avérer contre-productive ». En définitive, ils recommandent de conserver au plateau un caractère élitiste, afin d'en faire une vitrine ou une porte d'entrée sur la science et l'enseignement supérieur de la France.

On le voit, ces trois lectures du plateau de Saclay et de ses enjeux ne correspondent pas à la vision officielle qui réduit ce secteur à un pôle haute technologie ou à une Silicon Valley en germe[16].

L'agriculture, composante névralgique du plateau

La question se pose de savoir quelle place occupe l'agriculture au regard de ces différents enjeux. Au lancement de la démarche de facilitation, beaucoup doutaient d'une « demande sociale » en la matière. Des élus, pourtant attachés à la chose agricole sur le plateau, en venaient même à penser qu'ils étaient les derniers à y être sensibles. Or, sur ce point, les résultats ne souffrent aucune équivoque : plus des trois quarts des cent vingt acteurs rencontrés, dont la variété des profils et des intérêts est maximale, affirment avec force que l'agriculture constitue une sorte de clé de voûte du caractère exceptionnel du plateau. Trois motivations principales sont avancées :
• l'agriculture apparaît tout d'abord comme une modalité inégalée d'assurer la gestion d'un grand espace ouvert non bâti avec toutes les qualités qui en dépendent. L'éventualité d'une forêt est pratiquement rejetée par tous les interlocuteurs : les sylves sont déjà nombreuses alentour ;
• les grands enjeux identifiés ci-dessus dépendent dans une large mesure de la qualité de l'agriculture elle-même. Cette dernière renforce en effet le contraste avec la ville et produit des qualités directes : sentiment de campagne ou de pseudo-campagne de proximité ; caractère vivant de l'activité agricole par comparaison avec un parc arboré, auquel nul d'ailleurs ne croit : rythme des saisons, élément de variété culturelle, support d'éducation aux processus du vivant, sécurité alimentaire ;

16. Il est remarquable que les agents de l'État déconcentré partagent largement ces vues.

• surtout, des expertises se rejoignent en grande majorité pour affirmer que les formes agricoles du plateau signent la singularité de cet espace ; elles lui confèrent un caractère et une identité propres, une « âme » appuient certains. De sorte que l'ensemble des personnes mobilisées tout au long de la démarche concluront que : « La vraie modernité consiste plus à avoir une ville ou un pôle high-tech dans un territoire rural et naturel géré de manière innovante que dans un parc arboré plus ou moins bien entretenu, comparable à tant d'autres ». Cela ne veut pas dire que l'agriculture actuellement pratiquée donne satisfaction. En vérité, c'est avant tout dans les potentialités qu'elle recèle, reconnues par les différents acteurs, que le maintien et l'épanouissement de l'activité agricole sont décisifs pour l'avenir de tout un grand secteur sud-sud-ouest de la banlieue parisienne. Viendrait-elle à disparaître que les acteurs prédisent justement une banalisation rapide du territoire, préjudiciable à l'ensemble de ses activités.

Toutefois, cet accord majeur, révélé grâce aux entretiens individuels et à la démarche de facilitation, correspond également à un énorme non-dit collectif. Publiquement, dans les débats qui rythment la vie des cités, l'agriculture n'est presque jamais évoquée pour elle-même ; au mieux, elle gît sous les vocables de paysage, de cadre de vie ou encore d'environnement. On croit surtout le problème résolu dès lors que l'on se promet de préserver 2 000 hectares de terres agricoles.

Or, les entretiens et le séminaire des acteurs agricoles du plateau ont révélé une tout autre réalité stratégique. Le maintien d'un îlot agricole performant, créatif et doué d'adaptabilité au milieu d'une agglomération dense constitue en fait une gageure. Il suppose des conditions très spécifiques, en particulier que de multiples acteurs urbains se coordonnent afin de mieux soutenir les différents projets économiques et stratégiques des agriculteurs. Cela suppose une coopération de tous les instants autour de la question de la qualité de l'agriculture qu'il s'agit de construire, coopération dont certaines recherches (Bouraoui, 2000 ; Poulot, 2008) mésestiment, selon nous, la difficulté. Les acteurs agricoles sont attachés à leur territoire et à leur activité, mais pour conserver le goût de poursuivre dans des conditions déstabilisantes, ils ont besoin de ne pas se sentir seuls. L'approche purement foncière et numérique du problème, classiquement pratiquée, se révèle en l'occurrence totalement insuffisante. Elle ne permet pas d'imaginer de réponse pertinente à la source de vulnérabilité majeure du plateau de Saclay que constitue aujourd'hui l'avenir de ses formes agricoles et des acteurs qui en assurent la reproduction.

Du grand projet au « territoire-projet »

Il est frappant de constater qu'avec les acteurs locaux (seconde période d'entretiens), un véritable retournement s'opère quant à la signification de l'espace « plateau de Saclay » dans la métropole francilienne. Beaucoup d'acteurs institutionnels et de responsables partent en effet du blanc que forme l'espace ouvert du plateau sur la carte et se demandent par quoi et comment ils doivent le remplir ; les acteurs locaux, à l'inverse, s'appuient sur les richesses et les spécificités du plateau, afin de préciser les rôles actuels et potentiels qu'il peut ou pourrait jouer au bénéfice de l'agglomération parisienne et de ses habitants. Malgré les angles d'entrée fort différents évoqués ci-dessus, ils aboutissent à l'idée que le plateau de Saclay présente un ensemble de qualités susceptibles de « résonner » à l'échelle de tout un grand Sud-sud-ouest parisien, voire de l'Île-de-France dans son ensemble. Ils soulignent que les différents enjeux qu'ils identifient dépassent de beaucoup le seul bien-être de quelques riverains privilégiés, comme le prétend une

certaine rhétorique. Aussi, tout en ayant une sympathie évidente pour les questions de recherche et de haute technologie, refusent-ils, dans leur grande majorité, de subordonner et encore moins de sacrifier à ce seul enjeu les autres dimensions du territoire, qui leur paraissent non moins importantes. À leurs yeux, les enjeux qu'ils identifient sont tout aussi légitimes et relèvent également de l'intérêt général. Plusieurs interlocuteurs enfoncent le clou : « À force de chercher un projet-phare, les institutions ne savent plus reconnaître les vraies richesses de cet espace, les différents enjeux auxquels il peut répondre et les fonctions qu'il peut remplir au profit de la métropole francilienne. Il a en effet été élevé tour à tour au rang de grande ferme parisienne, de grand poumon vert ou encore de Silicon Valley, c'est-à-dire toujours réduit à l'une de ses composantes maîtresses… à l'exclusion des autres. Les institutions donnent ainsi l'impression d'être toujours à la recherche de l'idée ou du concept, censés assurer, en soi, à ce territoire un destin incomparable. » (Brédif, 2003).

Forts de ces idées partagées, les différents séminaires réunis pendant ce processus de facilitation ont naturellement conclu que le plateau de Saclay méritait mieux qu'un grand projet, fût-il doté d'une majuscule. Il apparaissait en effet aux yeux de tous que l'enjeu fondamental consistait à faire tenir ensemble des aspects, des qualités, des logiques d'acteurs et des enjeux très différents dans un espace réduit. La quasi-totalité des acteurs mobilisés se sont alors rejoints pour affirmer le caractère hautement emblématique de ce territoire : « Si l'idée d'excellence appliquée à un territoire veut dire quelque chose, ce n'est pas tant en concentrant le génie de tel ou tel domaine Haute technologie – à ce compte-là, tous les pôles Haute technologie pourraient se targuer d'excellence, ce qu'ils font d'ailleurs ! La véritable excellence doit s'étendre à l'ensemble des aspects du territoire ; et c'est précisément dans l'intensité de leur mise en relation, dans la recherche d'une synthèse réussie, qu'elle se réalise pleinement ou se discrédite platement. Cette alchimie-là est autrement difficile à réaliser. Dès lors, cela donne effectivement de la matière pour une véritable ambition. »

Les acteurs sont ainsi passés d'une logique de « projet de territoire » à l'idée que le plateau de Saclay pouvait constituer un « territoire-projet » d'importance francilienne et même nationale, une sorte de laboratoire grandeur nature du développement durable. Un terrain d'expérimentation assez extraordinaire pour la recherche d'une articulation réussie entre différents enjeux – ceux justement que l'on se contente de traiter séparément ou en les ségréguant en temps normal, notamment sur le plan géographique. Une expérimentation stratégique, susceptible de donner à ce territoire un sens et même un dessein supérieur, où de nouvelles pratiques, de nouvelles manières de faire et de décider ensemble pourraient être inventées et testées. Un territoire-creuset d'innovations sociales, technologiques et politiques, susceptible d'inspirer l'Île-de-France, sinon la France.

Conclusion

Au début des années 1990, les quinze communes qui se partagent la partie supérieure du plateau de Saclay s'illustrent par la recherche d'une approche globale et cohérente de cet espace. Transcendant les limites départementales et les polarités nord et sud du territoire, elles parviennent à se réunir au sein d'un district. Le schéma directeur qui en résulte – nonobstant ses limites – marque la volonté d'appréhender le plateau comme un tout, en reconnaissant ses différentes composantes et richesses.

Cette initiative remarquable s'achève avec les différentes lois visant à la modernisation de la coopération intercommunale[17]. La partie supérieure du plateau est écartelée entre quatre intercommunalités (fig. 3). Il n'existe plus de lieu où la question du devenir global de ce territoire peut être discutée.

Dans ce contexte, l'intervention de l'État *via* l'OIN est à double tranchant. Elle est potentiellement bénéfique, dans la mesure où elle recrée un espace de dialogue et de possible projet commun, entre de nombreux acteurs, publics et privés, qui n'ont plus d'autre lieu où se rencontrer. Elle n'en demeure pas moins inadéquate pour deux raisons principales.

En premier lieu, le projet d'OIN survalorise tellement l'objectif haute technologie – sa principale, sinon sa seule finalité – qu'il perd de vue la nécessité d'appréhender le plateau comme un espace fini, unitaire et vivant, et non seulement comme le cœur d'un *cluster* d'excellence. Du coup, les autres aspects et enjeux du plateau se trouvent oblitérés et négligés. Au regard du projet de *cluster*, « le reste » s'apparente au mieux à une sorte de décorum, quand il ne s'agit pas seulement de contraintes à minimiser. La complexité du lieu, ses multiples résonances et ses nombreuses interactions avec d'autres réalités importantes aux yeux des acteurs locaux sont évacuées. Le « grand projet d'État » qui en résulte fait pâle figure au regard de la vision d'un « territoire-projet pour une expérimentation grandeur nature du développement durable ». Aussi, les arguments avancés par le pouvoir et les aménageurs afin de tenter de rassurer tombent-ils à plat : la « haute qualité environnementale » mise en exergue par le projet urbanistique et haute technologie ne suscite que mépris et défiance. Quant au projet d'Icône, primé par le Concours international d'idées, il révèle à lui seul aux yeux des observateurs attentifs la faiblesse du projet haute technologie qui fait reposer ses espoirs de reconnaissance mondiale dans un gros monument rond de 300 mètres de diamètre, implanté

17. En particulier, la loi relative à la simplification et au renforcement de la coopération intercommunale du 12 juillet 1999, dite loi Chevènement.

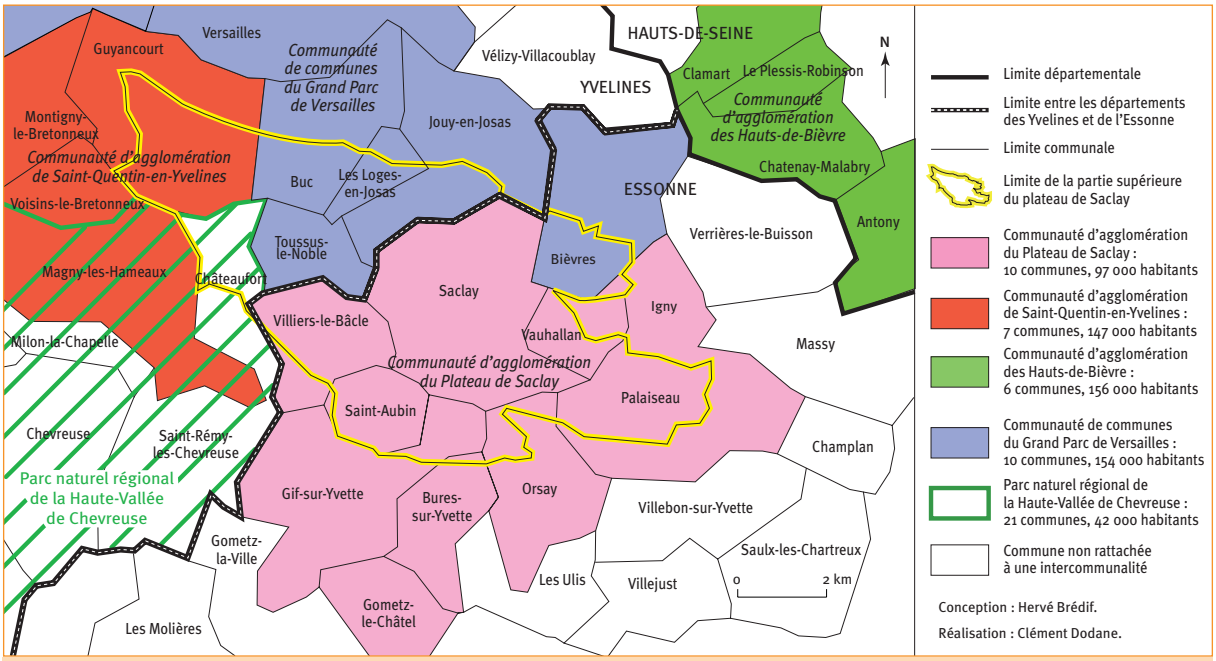


Fig. 3/ L'unité du plateau de Saclay à l'épreuve de l'intercommunalité

au milieu du plateau, mais surtout recouvert de cellules photovoltaïques… garantes d'une visibilité depuis l'espace[18]. Les promoteurs du projet d'OIN n'ont pas su s'appuyer sur la complexité intrinsèque du plateau pour en faire un atout. Au contraire, ils la dénigrent et la nient, car elle entrave leurs visées exclusives. Le vide du plateau de Saclay n'est un vide que pour ceux qui ne veulent pas le voir autrement. Pour les autres, c'est un plein.

En second lieu, la question agricole ne donne pas lieu à l'attention qu'elle nécessiterait dans le projet d'OIN. Son importance cardinale pour le territoire du plateau de Saclay n'est aucunement reconnue. On la réduit à une question de chiffres, promettant que 1 800 hectares de terres agricoles seront maintenus. On fait comme si la création d'un axe de transport multimodal cisaillant le plateau en deux ne devait pas avoir d'incidence notable sur cette activité. On se garde bien d'évoquer, tant sur le plan qualitatif que quantitatif, de possibles effets de seuil qui pourraient précipiter la chute de l'écosystème agricole et rural du plateau, et avec lui l'équilibre subtil de toutes les qualités et enjeux afférents, évoqués plus haut. En somme, on fait comme si les agriculteurs devaient de toute manière trouver le moyen de s'adapter et avaient l'envie de le faire. On feint d'ignorer la grande source de fragilité de ce système complexe. Au même moment cependant, acteurs et élus locaux reconsidèrent leurs relations avec les agriculteurs du plateau[19], qu'ils ne sont pas loin de comparer à ce que les écologues nomment, pour les systèmes vivants, une espèce-clé de voûte. C'est dire si le décalage avec l'État aménageur et développeur ne relève pas que du point de détail.

La résistance au projet d'OIN revêt aujourd'hui de nombreuses formes et s'habille de multiples raisons. Nous pensons avoir montré qu'elle tire sa force de l'incapacité répétée des différents projets à tenir compte de la complexité inhérente à cet espace et aux enjeux qui lui sont liés. Sortir de l'impasse et de l'enlisement qui menacent demanderait donc de reprendre le problème sur d'autres bases. Cela supposerait tout d'abord de faire le deuil d'une certaine approche de l'intérêt général qui est aujourd'hui dépassée. Il conviendrait ensuite de reconnaître explicitement les dimensions et enjeux pluriels de cet espace et la multiplicité des acteurs, publics et privés, qui concourent, de fait, à façonner sa qualité globale. Le plateau de Saclay apparaîtrait alors en pleine lumière pour ce qu'il est vraiment : un authentique patrimoine commun. Il resterait alors à inventer un lieu d'échange, de communication et de négociation, où les différentes institutions, les différents partenaires, les différents acteurs puissent confronter leurs offres et demandes de qualité en toute confiance, dans un esprit totalement ouvert aux enjeux de l'Île-de-France, de la France et du monde. L'avenir de ce territoire requiert l'invention d'une telle communauté de prise en charge complexe.

18. Cf. la présentation synthétique dudit projet en page 53 du rapport de la mission de préfiguration de l'OIN (2008).

19. Depuis 2003, les projets liant agriculteurs du plateau et citadins se multiplient : acquisition par plusieurs centaines de familles de 20 hectares de terres agricoles du plateau de Saclay afin d'éviter leur urbanisation ; développement d'une Association pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP) ; fabrication de pain à partir de blé produit sur le plateau, à destination du CEA (3 millions de repas par an) ; plus récemment encore, plusieurs associations s'emploient à développer les circuits courts pour la restauration collective.

Références

Blanc C. (2004). *Pour un écosystème de la croissance*. Paris : Assemblée nationale, rapport au Premier ministre, 78 p.
http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/044000181/0000.pdf

Bouraoui M. (2000). *L'Agriculture, nouvel instrument de la construction urbaine. Étude de deux modèles agri-urbains d'aménagement du territoire : le plateau de Saclay, à Paris, et la plaine de Sijoumi, à Tunis*. Paris : École nationale du génie rural, des eaux et des forêts (ENGREF), thèse de doctorat en sciences de l'environnement, 457 p.

Brédif H. (2003). *Démarche patrimoniale Plateau de Saclay. Intérêts, conditions et moyens du maintien de l'agriculture du Plateau de Saclay pour une amélioration de la gestion du vivant dans la métropole francilienne*. Trois rapports publiés par l'Association « Terre et Cité ». T. 1 : Audit patrimonial, 41 p. ; t. 2 : Séminaires, 108 p. ; t. 3 : Intégration en vue de l'établissement de la Charte : 24 p. Documents en partie téléchargeables, notamment la synthèse générale, lien officiel de l'OIN : http://www.terreetcite.org/demarche/demarche.htm

Brédif H. (2008). « La qualité comme moyen de repenser le développement durable d'un territoire ». *EspacesTemps.net*, textuel mis en ligne le 23 mai. http://espacestemps.net/document5213.html

Deswarte D. (1999). *Le Devenir des espaces agricoles et naturels en zone périurbaine. Rapport de la Commission de l'Agriculture, de l'aménagement rural et de l'environnement*. Paris : Conseil économique et social région Île-de-France (CESR), 315 p.

Larcher G. (1998). *Les Terroirs urbains et paysagers : pour un nouvel équilibre des espaces périurbains*. Rapport d'information 415. Commission des affaires économiques et du plan. Paris : Sénat, coll. « Les rapports du Sénat », 156 p.

Mission de Préfiguration Opération d'intéret national (2008). *Un territoire d'exception. Un campus-cluster d'excellence*. Rapport, 64 p.

Mission de Préfiguration de l'Établissement Public de Paris-Saclay (2009). *Un projet d'intérêt national. Un projet de territoire*. Maison Alfort : Préfecture de région, 4 p.

Ollagnon H. (1987). « Une nécessaire rencontre des approches théoriques et pragmatiques de la gestion de la nature : l'audit patrimonial de type système-acteurs ». *Cahier du Germes*, nº 12, p. 91-106.

Pecqueur B. (2000, 2e éd.). *Le Développement local*. Paris : Syros, coll. « Alternatives économiques », 132 p.

Phlipponneau M. (1956). *La Vie rurale de la banlieue parisienne : étude de géographie humaine*. Paris : Librairie Armand Colin, 593 p.

Poulot M. (2008). « Des territoires de projet en périurbain : les programmes agri-urbains ». *Historiens et géographes*, nº 403, p. 159-172.

Préfecture de la région Île-de-France (2006). Rapport d'étape du Préfet de la région Île-de-France au Premier ministre. Grand projet d'urbanisme d'intérêt national « Massy, Saclay, Versailles, Saint-Quentin-en-Yvelines ». Paris : Préfecture de région, janvier, 32 p.

Préfecture de la région Île-de-France (2006). Deuxième rapport du préfet de la région Île-de France au Premier ministre. Opération d'intérêt national Massy – Palaiseau – Saclay – Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines. Paris : Préfecture de région, juillet, 44 p.

Pupin V., Viel J.-M., Colin M. (2008). « Une démarche patrimoniale de gestion de la qualité du vivant en Île-de-France : l'expérience de la plaine de Versailles et du plateau des Alluets ». *Le Courrier de l'environnement de l'INRA*, nº 55, p. 125-134.

Réchauchère O., Bodet C., Lamarche T. (2008). « Aménagement du plateau de Saclay : le retour de l'État arrogant ». *Vivagora*. http://www.vivagora.org/IMG/article_PDF/article_350.pdf

Veltz P. (2008). *La Grande Transition. La France dans le monde qui vient*. Paris : Éditions du Seuil, 259 p.